



Stratégie informatique de la Confédération 2016-2019

Annexe B: Plan directeur

Édition 2019 (état de la planification en mars 2019)

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Principes du plan directeur 2016-2019	3
2.1	Primauté de la stratégie et planification continue de la mise en œuvre	3
2.2	Responsabilité, mandat et engagement des ressources	3
2.3	Mise en œuvre de la stratégie sans incidence budgétaire	4
2.4	Contrôle de gestion et surveillance stratégiques	4
3	Priorités et contenu du plan directeur 2016-2019	4
3.1	Vue d'ensemble du plan directeur 2016-2019 (état: 2019).....	5
3.2	Priorités fixées pour les activités stratégiques d'ici la fin 2019.....	6
4	Mesures et jalons de l'édition 2018 du plan directeur.....	7
4.1	Jalons (période 2016-2019).....	8
4.1.1	Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» – S01 ...	9
4.1.2	Première étape de la mise en œuvre de la «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération 2018-2023».....	10
4.1.3	Début des programmes de mise en œuvre relatifs à la stratégie informatique «ERP 2023» – S01.....	12
4.1.4	Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération – S02...	13
4.1.5	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020» – S03.....	15
4.1.6	Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025» – S03.....	16
4.1.7	Stratégie et architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» – S03.....	17
4.1.8	Design «Backbone numérique» – S03	18
5	Engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie	19
5.1	Planification informatique à moyen terme	20
6	Jalons achevés et supprimés du plan directeur (édition 2018).....	22
7	Explications, références, abréviations	24

1 Introduction

Le présent document constitue l'**annexe B de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019** et a valeur de **plan directeur au niveau fédéral** pour la mise en œuvre de cette stratégie. Il est géré comme un document indépendant et mis à jour annuellement.

Ce plan directeur (édition 2019) fixe les priorités qui restent à mettre en œuvre lors de la dernière année de la période stratégique et énumère les mesures déjà convenues au-delà de l'année 2019. La présente édition remplace le plan directeur qui exposait l'état de la planification jusqu'en avril 2018.

Ce plan directeur fédéral ne concerne pas les planifications détaillées sur les mesures et jalons; situées en aval, ces planifications servent à la mise en œuvre de la stratégie et relèvent de la responsabilité des différentes organisations chefs de file. De même, le plan directeur ne décrit pas les planifications (opérationnelles) en matière de technologies de l'information et de la communication qui n'ont aucun rapport direct avec le niveau de la stratégie.

2 Principes du plan directeur 2016-2019

Les mesures concrètes pour mettre en œuvre les axes stratégiques et atteindre les objectifs stratégiques sont définies dans le cadre du plan directeur annuel. Le pilotage stratégique du recours à l'informatique dans l'administration fédérale est ainsi plus souple, mieux coordonné et renforcé par un dialogue régulier concernant la planification. Ce processus, également appelé plan directeur 2016-2019, s'appuie sur les principes suivants.

2.1 Primauté de la stratégie et planification continue de la mise en œuvre

La stratégie informatique de la Confédération 2016-2019 fixe en trois axes les objectifs stratégiques et indique l'étendue des mesures liées à sa mise en œuvre. Le présent plan directeur concrétise les objectifs et précise certaines de ces mesures stratégiques sous la forme de mesures d'application, dont la description englobe les jalons et les résultats à fournir. Il se concentre sur les mesures hautement prioritaires, qui sont vérifiées et mises à jour tous les ans.

Les projets informatiques non mentionnés dans ce plan directeur doivent également être pilotés et gérés en conformité avec les principes et les objectifs de la stratégie informatique de la Confédération. Les départements et la Chancellerie fédérale appliquent cette stratégie dans leur domaine de planification respectif et coordonnent leur planification informatique avec le plan directeur fédéral.

2.2 Responsabilité, mandat et engagement des ressources

L'attribution d'un jalon à une organisation chef de file a valeur de mandat de planification et d'exécution dudit jalon. La responsabilité du pilotage informatique stratégique englobe à chaque niveau (Confédération et département) l'obligation de rendre compte de la réalisation des objectifs stratégiques correspondants et la qualité de chef de file lors de la définition et de l'exécution des mesures d'application et de leurs jalons.

Une partie seulement des moyens financiers requis pour soutenir les mesures d'application du plan directeur est mise à disposition de manière centralisée. Il incombe donc à l'organisation chef de file de planifier les ressources nécessaires, et en particulier de s'accorder avec les autres organes concernés.

2.3 Mise en œuvre de la stratégie sans incidence budgétaire

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie informatique 2016-2019 par décision du 4 décembre 2015 et précisé que sa mise en œuvre n'aurait aucune incidence sur le budget. Les étapes de la mise en œuvre définies jusqu'à la fin 2017 seront réalisées avec les moyens alloués.

Les contraintes budgétaires fixées jusqu'à la fin de la législature et, donc, de la période stratégique continuent toutefois de peser sur les capacités de mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération 2016-2019. Il faut par conséquent renoncer à en appliquer certains pans et déterminer, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie, quels éléments devront être traités pendant la période 2020-2023.

2.4 Contrôle de gestion et surveillance stratégiques

Le contrôle de gestion stratégique consiste à surveiller l'état de la mise en œuvre de la stratégie informatique de la Confédération et à en rendre compte au Conseil fédéral dans le cadre du rapport correspondant. Au besoin, le Conseil fédéral décide de mesures de pilotage supplémentaires. Aucune mesure de ce type n'avait été prise à la date du rapport, le 31 décembre 2018. Les jalons qui ne sont pas encore réalisés ou dont la conclusion prévue en 2018 a été retardée ont été repris dans la présente édition du plan directeur, et leur planification a été adaptée.

Les huit jalons qui ont été achevés ou supprimés depuis l'édition 2018 du plan directeur sont exposés au chapitre 6.

Les enseignements tirés de la période stratégique 2012-2015 ont révélé que l'approche en matière de contrôle de gestion utilisée jusqu'ici ne permettait pas de recenser suffisamment de faits pour surveiller l'efficacité de la mise en œuvre de la stratégie. Une surveillance du développement stratégique de l'informatique à la Confédération a donc été progressivement mise en place à titre complémentaire afin d'obtenir (à tous les niveaux) d'ici 2019 les renseignements correspondants sur l'efficacité des stratégies informatiques¹.

3 Priorités et contenu du plan directeur 2016-2019

La stratégie informatique de la Confédération répartit les objectifs stratégiques en axes (thématiques). Dans cette «perspective stratégique», il s'agit en premier lieu d'orienter l'utilisation de l'informatique selon des directives et des objectifs communs.

La perspective change dans le plan directeur: celui-ci, dans une perspective de mise en œuvre, décrit les actions nécessaires pour intégrer l'orientation stratégique dans l'utilisation de l'informatique.

Le graphique ci-après propose un aperçu des mesures d'application prioritaires ou des jalons concrets selon l'état de la planification en avril 2017. Il vise surtout à simplifier la coordination et à offrir aux acteurs du pilotage informatique une représentation plus claire de l'évolution stratégique à moyen et long termes ou un outil plus approprié pour suivre cette dernière. Contrairement à la manière dont l'édition 2017 était présentée, les jalons prévus pour le 1^{er} semestre de l'année en cours (2018) figurent à nouveau dans l'illustration 1.

¹ Les enseignements de la surveillance stratégique (par ex. concernant le degré de maturité des fournisseurs de prestations et des bénéficiaires de la prestation) fournissent de précieuses indications pour la mise en œuvre de la «Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération» pour 2019.

3.1 Vue d'ensemble du plan directeur 2016-2019 (état: 2019)

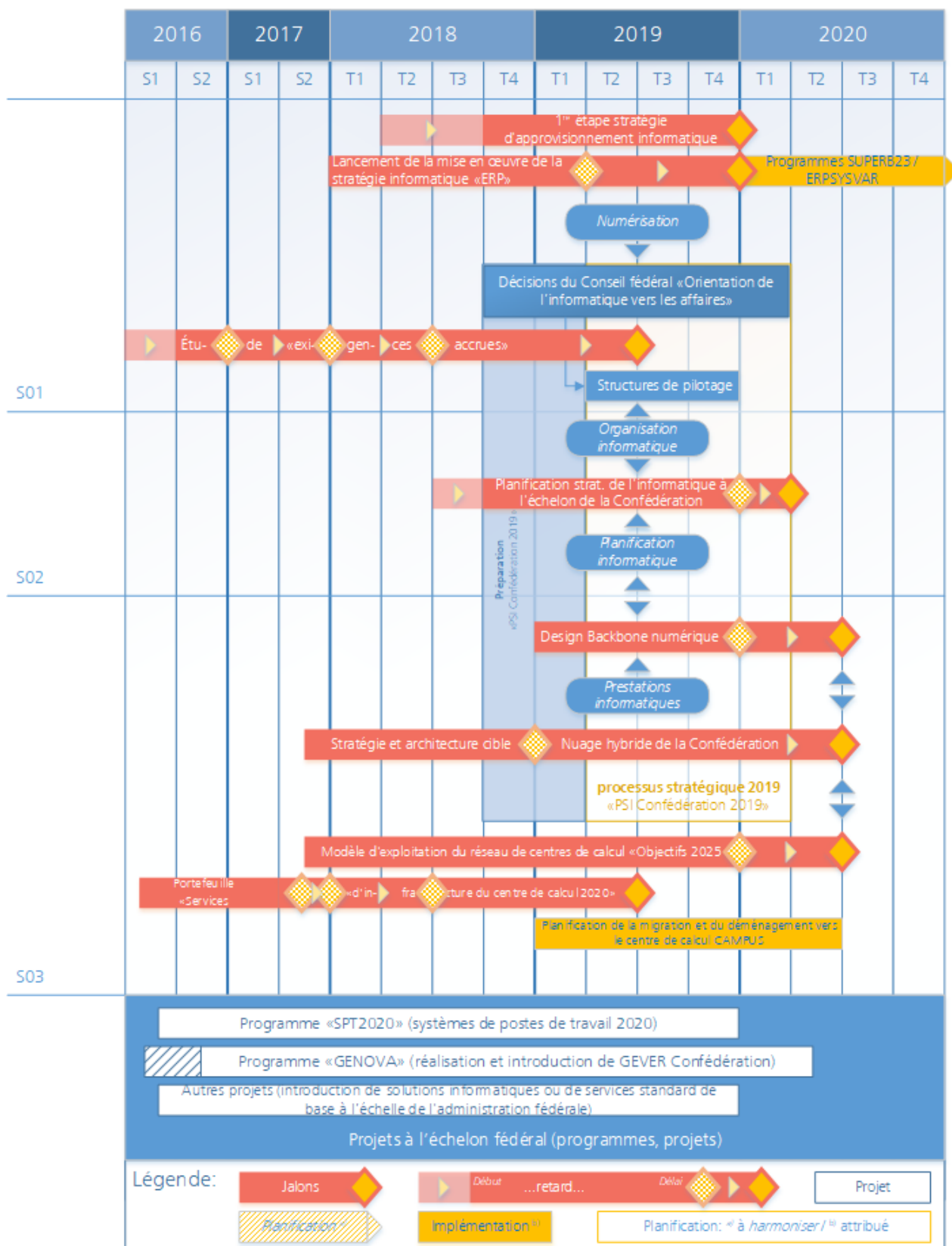


Illustration 1: Vue d'ensemble de la mise en œuvre de la stratégie 2016-2019, y compris les jalons prévus (état: mars 2019)

3.2 Priorités fixées pour les activités stratégiques d'ici la fin 2019

Si l'aperçu de la mise en œuvre présenté dans le plan directeur, assorti de jalons et de résultats, décrivait plutôt les aspects liés à la gestion, il ne donnait que peu d'informations sur la planification et le pilotage au niveau de la direction. Pour cette raison, il a été décidé de décrire brièvement ci-dessous, selon les axes stratégiques, la manière dont les priorités ont été fixées.

S01 – Orientation vers les affaires: poursuivre et approfondir le dialogue sur la conception et l'orientation de la transformation numérique dans l'administration fédérale

Au cours de divers séminaires organisés depuis septembre 2017, le Conseil fédéral a pris plusieurs décisions concernant, d'une part, la numérisation croissante (dans la société, l'économie et l'État et, par conséquent, au sein de l'administration fédérale) et, d'autre part, la mise en œuvre et le développement de la stratégie informatique de la Confédération.

Il a confié des mandats concrets concernant l'avenir de la numérisation au sein de l'administration fédérale. Lors de sa séance du 14 novembre 2018, il a en particulier décidé de faire élaborer un modèle cible pour la transformation numérique dans l'administration fédérale. Souhaitant anticiper cette évolution et s'y préparer, le Conseil de l'informatique de la Confédération (CI) a introduit la mesure – achevée à la fin de 2018 – «Début du passage à l'administration numérique» (4.1.4) dès l'édition 2017 du plan directeur, en collaboration avec les responsables de la planification de l'Unité de pilotage informatique de la Confédération (UPIC).

Dans le cadre du renouvellement de la stratégie informatique de la Confédération, le dialogue définissant les orientations du passage à l'administration fédérale numérique doit à présent être nourri et approfondi. Ce dialogue doit impérativement être mené entre le domaine des affaires et celui de l'informatique afin d'identifier, au sein de chaque département, les sujets concrets touchant à la numérisation (mais adaptés aux réalités de chaque département) ou de déduire leur existence à partir des projets de numérisation en cours.

S02 – Pilotage et gestion de l'informatique: accorder à l'informatique de la Confédération une position stratégique facilitant la numérisation et faire de l'informatique un partenaire du domaine des affaires

En adoptant le plan directeur (édition 2018), le Conseil fédéral a décidé que le renouvellement de la stratégie informatique de la Confédération devait conférer au domaine de l'informatique le rôle de partenaire du domaine des affaires dans l'exploitation de tout potentiel de numérisation supplémentaire au sein de l'administration fédérale. Ce rôle de «facilitateur numérique» nécessite la transformation du domaine de l'informatique et des télécommunications, qui devra être activement conçu et planifié stratégiquement comme une «transformation de l'informatique».

L'élaboration de la «Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023» constitue ainsi la véritable priorité des activités de l'année 2019 («processus stratégique 2019»). La préparation de documents d'analyse (une nouveauté dans le cadre d'une planification informatique stratégique à l'échelon de la Confédération) revêt aussi une grande importance, notamment parce qu'elle servira de base à une analyse de situation approfondie des compétences dont dispose aujourd'hui l'organisation informatique de la Confédération ou qui s'avèreront nécessaires dans le futur.

S03 – Fourniture des prestations informatiques: exploiter le potentiel d'un «nuage hybride de la Confédération» et jeter les bases d'un futur «Backbone numérique»

Les objectifs relatifs à la création du réseau des centres de calcul de la Confédération ont été fixés en 2012 et sont sur le point de se réaliser. Si la priorité était accordée aux effets consolidants durant la période stratégique 2012-2015, elle l'est désormais à ceux qui rendent possible les effets synergiques, notamment à ceux qui permettent d'atteindre l'objectif «Complémentarité des prestations informatiques». Aussi l'élaboration de la «Stratégie et architecture cible "Nuage hybride de la Confédération"» a-t-été lancée en 2018. Cette stratégie jette les bases de l'orientation donnée aux fournisseurs de prestations informatiques internes à l'administration fédérale et des infrastructures harmonisées appartenant à la Confédération.

Des infrastructures modernes ne suffisent pas pour soutenir de manière optimale les fournisseurs de prestations informatiques dans le cadre du passage au numérique. La définition d'une orientation stratégique applicable aux trois questions complexes suivantes est également nécessaire: 1) de quel type seront les futurs programmes et services; 2) sur quelles plateformes ceux-ci seront-ils développés et mis à disposition; 3) et de quelle manière cela se fera-t-il? L'orientation doit non seulement porter sur les technologies informatiques (et réciproquement), mais aussi sur l'organisation des fournisseurs de prestations informatiques, afin que les technologies de l'information puissent être exploitées, d'une part, d'une manière sûre et stable et soient, d'autre part, d'un usage aisé, flexibles et stimulées par l'innovation. Le design «Backbone numérique» charge les fournisseurs de prestations informatiques de poser ensemble les fondements de cette orientation stratégique, tout en respectant le processus stratégique 2019.

4 Mesures et jalons de l'édition 2018 du plan directeur

Le processus du plan directeur 2016-2019 identifie chaque année un certain nombre de **mesures** hautement prioritaires sur la base des axes et des objectifs stratégiques.

Les **jalons** figurant dans le présent plan directeur définissent les activités à réaliser ou les résultats à obtenir pour les mesures hautement prioritaires identifiées. Ils désignent notamment l'organisation chef de file et fixent un délai. Aucune directive n'est donnée à l'organisation chef de file sur les ressources à mobiliser ni sur la manière d'atteindre le jalon, car ces deux questions relèvent de sa responsabilité.

Tableau synoptique des jalons et des délais

Le tableau 1 présente les jalons par ordre chronologique (délai) en précisant l'organisation chef de file (OCF) et leur lien avec les différents axes de la stratégie informatique. Dans la colonne «État», les jalons repris et les nouveaux jalons sont signalés en tant que tels.

<i>Délai</i>	<i>Désignation</i>	<i>OCF</i>	<i>État</i>	<i>Axe</i>	<i>Chapitre</i>
2019-T2	Portefeuille des Services d'infrastructure des centres de calcul 2020	DFP (OFIT)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) S03	4.1.5
2019-T2	Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues»	DFP (UPIC) / DDPS (BAC)	Édition 2016 / adapté	(2016-2019) S01	4.1.1

Délai	Désignation	OCF	État	Axe	Chapitre
2019-T4	Lancement du programme de mise en œuvre de la stratégie informatique "ERP 2023"	DFF (UPIC) / DDPS (Défense)	Édition 2018	(2016-2019) S01	4.1.3
2019-T4	Première étape de la mise en œuvre de la «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération 2018-2023»	DFF (UPIC)	Édition 2018	(2016-2019) S01	4.1.2
2020-T1	Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération	DFF (UPIC)	Édition 2018	(2016-2019) S02	4.1.4
2020-T2	Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025»	DFF (UPIC)	Édition 2017	(2016-2019) S03	4.1.6
2020-T2	Stratégie et architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»	DFF (UPIC)	Édition 2017 / adapté	(2016-2019) S03	4.1.7
2020-T2	Design «Backbone numérique»	FP TIC	Édition 2018	(2016-2019) S03	4.1.8

Tableau 1: Vue d'ensemble des jalons, par ordre chronologique selon le délai (état: mars 2019)
[la liste des abréviations se trouve au chapitre 7]

4.1 Jalons (période 2016-2019)

Les jalons sont répartis en fonction des axes stratégiques et affectés à ces derniers (voir la description des différents jalons).

Pour la période stratégique actuelle, la description des jalons comprend une évaluation sommaire des ressources en personnel nécessaires à la réalisation du jalon en question. Celles-ci sont ventilées entre les bénéficiaires de la prestation (ChF et départements), les fournisseurs de prestations participants et le pilotage centralisé de l'informatique (UPIC). L'évaluation porte sur toute la durée de traitement du jalon (jusqu'au délai prévu).

4.1.1 Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» – S01

<i>Description</i>	<p>L'armée et d'autres services de la Confédération doivent prendre des dispositions pour gérer des situations où les processus et infrastructures informatiques usuels de l'administration fédérale ne suffisent plus pour exécuter certaines tâches souveraines ou maintenir l'activité gouvernementale.</p> <p>Une étude propose des approches adéquates en vue d'une planification informatique coordonnée et, si possible, commune destinée à soutenir ces tâches fédérales dans des situations spécifiques ou d'autres scénarios aux exigences accrues. L'élaboration d'une stratégie informatique pour exploiter les synergies de ces prestations informatiques «résistant aux crises» est examinée.</p>					
<i>OCF</i>	DFF (UPIC) / DDPS (BAC) [participation de la ChF, du CSI-DFJP et de l'OFIT]					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation du CI et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	<p>– Validation de l'étude «Planification informatique pour les tâches fédérales aux exigences accrues», qui comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description des domaines de tâches et des tâches pertinents; • une définition des catégories d'exigences concernées par un «niveau d'exigence accru» (en lien avec la planification informatique); • une description des aspects communs et spécifiques (liés aux tâches) de la planification informatique (sur la base des catégories d'exigences); • des concepts de base et de solutions complémentaires pour les domaines de planification afin de mettre en évidence les compétences entre ces derniers et des applications concrètes permettant d'exploiter les synergies; • des mesures immédiates et des évaluations de la faisabilité; • une analyse d'impact pour les groupes de prestations informatiques examinés spécifiquement en lien avec le domaine de planification «Prestations informatiques de base pour l'ensemble de l'administration fédérale». 					
<i>Début</i>	2016-T3	<i>Délai</i>	2019-T2			
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	L'engagement des ressources et leur financement sont définis par les deux OCF lors de chaque mandat. Sinon, aucune ressource supplémentaire nécessaire.					
	<i>UPIC</i>	80 JP	<i>Participants</i>	15 JP chacun	<i>FP (BAC)</i>	30 JP

Ressources départements/ChF suite au jalon	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire.
Remarques	Un jalon a été fixé dans l'édition 2017 du plan directeur concernant l'application des enseignements de l'étude. Pour diverses raisons, entre autres à cause des exigences élevées en matière de coordination interdépartementale, la finalisation de l'étude a été à nouveau repoussée. Les aspects pertinents de l'étude doivent encore être harmonisés avec la stratégie «Réseaux de la Confédération» (ACF du 21 novembre 2018). Les travaux devraient pouvoir être achevés d'ici le 2 ^e semestre 2019.

4.1.2 Première étape de la mise en œuvre de la «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération 2018-2023»

Description	Les mesures de mise en œuvre de la «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération 2018-2023» sont planifiées dans le plan directeur de la stratégie informatique de la Confédération. La première étape consiste, d'une part, à élaborer les directives informatiques visant à jeter les principales bases de la stratégie d'approvisionnement informatique et, d'autre part, à fixer les modalités du pilotage pour l'approvisionnement en fonction des catégories de prestations.					
OCF	UPIC (responsable du domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale»)					
Validation	UPIC (consultations du CI et de l'ABB)					
Résultat	(conformément aux mesures du chapitre 4.1 de la stratégie d'approvisionnement) - M1 «Ancrage des bases de l'approvisionnement informatique» (directives informatiques à l'échelon de la Confédération définissant des critères détaillés et une matrice servant à la répartition des prestations pour chaque catégorie de prestations) - M2 «Mise en place d'un pilotage de l'approvisionnement» (mise en place d'un modèle de pilotage de l'approvisionnement avec d'éventuelles options d'approvisionnement pour chaque catégorie de prestations)					
Début	2018-T4	Délai	2019-T4			
Ressources pour l'atteinte du jalon	L'engagement des ressources et le financement sont définis dans le domaine de planification correspondant, autrement dit par l'UPIC. Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:					
	<i>UPIC</i>	100 JP	<i>Dépt./ChF</i>	40 JP chacun	<i>FP</i>	60 JP chacun

Ressources départements/ChF suie au jalon	Les conséquences sur les besoins en ressources des départements, de la chancellerie fédérale et des fournisseurs de prestations ne sont pas encore connues. Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire.
Remarques	<i>(Remarque: la stratégie d'approvisionnement informatique se borne à délimiter le cadre à respecter lors de décisions d'approvisionnement, sans préjuger de ces décisions. Ces dernières sont du ressort des départements selon l'art. 9 OIAF. Quant aux services standard, c'est le Conseil fédéral qui se prononce sur l'approvisionnement sur la base d'un modèle de marché).</i>

4.1.3 Début des programmes de mise en œuvre relatifs à la stratégie informatique «ERP 2023» – S01

<i>Description</i>	<p>Dans le cadre de la modernisation des processus de soutien de l'administration fédérale et des systèmes importants pour l'engagement, les programmes «SUPERB23» (civil) et «ERPSYSVAR» (militaire, «important pour l'engagement») sont lancés par les mandataires respectifs.</p> <p>Les études centrales et les analyses fonctionnelles détaillées du système central ERP cible (pour chaque processus de soutien, autrement dit les finances, le personnel, la logistique et l'immobilier) constituent la base d'objectifs de programmes et de mandats de projet coordonnés ainsi que d'une planification détaillée commune.</p>					
<i>OCF</i>	UPIC / groupe Défense (mandataire), en coordination et collaboration avec armasuisse, l'AFF, l'OFCL, l'OFPER, l'OFIT et la BAC					
<i>Validation</i>	Pilotage du programme et décision de financement par le Conseil fédéral					
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du mandat du programme «SUPERB23» - Création et mise en fonction des organisations de programmes - Approbation des modèles de conduite et d'approvisionnement pour les services ERP utilisés en commun 					
<i>Début</i>	2018-T1	<i>Délai</i>		2019-T4		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<p>L'engagement des ressources et le financement sont conformes à la décision du Conseil fédéral à propos des données détaillées et du message relatifs au mandat d'initialisation du programme «SUPERB23». Les indications suivantes concernent la mise en œuvre dans un contexte civil, mais comprennent aussi les charges de l'ensemble des lots de travail: (la planification des ressources nécessaires au groupe Défense pour le programme ERPSYSVAR sera faite ultérieurement)</p>					
	<i>UPIC</i>	800 JP	<i>Dépt./ChF</i>	40 JP chacun	<i>FP</i>	60 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les ressources nécessaires pour le programme «SUPERB23» (civil) et pour «ERPSYSVAR» (militaire, «important pour l'engagement») et les conséquences de ce projet de modernisation sur les unités administratives concernées seront indiquées dans le message correspondant.					
<i>Remarques</i>	<p>Le Conseil fédéral a pris acte de la stratégie informatique «ERP 2023» (ACF du 1^{er} juin 2018). Le message relatif à la modernisation des processus d'assistance dans l'administration fédérale et des systèmes importants du DDPS (programmes «SUPERB23» et «Systèmes ERP D/ar») devra lui être soumis au plus tard en novembre 2019.</p> <p>Le système ERP cible a été défini dans la décision du Conseil fédéral du 28 juin 2017.</p>					

4.1.4 Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération – S02

<i>Description</i>	Le renouvellement de la stratégie informatique à l'échelle de la Confédération se base sur la stratégie «Suisse numérique» ainsi que sur les lignes directrices et les éléments-clés du renouvellement de la stratégie suisse de cyberadministration. L'informatique de la Confédération doit soutenir de manière optimale le passage à l'administration fédérale numérique; autrement dit, elle doit faciliter la transition vers le monde du numérique et, pour ce faire, les compétences nécessaires au sein de l'organisation informatique de la Confédération doivent être développées ou renforcées.		
<i>OCF</i>	UPIC (responsable du domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale»), participation des départements / de la ChF et des FP)		
<i>Validation</i>	Conseil fédéral		
<i>Résultat</i>	<p><i>Préparation (axée sur la transformation numérique, partie TIC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire pour les projets de numérisation dans l'administration fédérale (en particulier pour fixer le niveau d'ambition, l'utilité potentielle et les dispositifs de mise en œuvre des services administratifs numériques) - Analyse «Effet de pilotage de la stratégie informatique de la Confédération» - Analyse du degré de maturité «Discipline en matière de conduite et de planification informatique au sein de l'administration fédérale (auprès des fournisseurs et bénéficiaires de prestations)» <p><i>Phase «Analyse» (première partie du «Processus relatif à la stratégie 2019)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de situation «Organisation informatique de l'administration fédérale», concernant notamment les compétences nécessaires pour soutenir le passage au numérique et les lacunes de la «Planification informatique intégrale» - Évaluation de l'expérience des départements et des unités administratives et sondage auprès de celles-ci pour déterminer comment le passage à l'administration numérique doit être lancé et mené à bien^b <p><i>Phase «Élaboration de la stratégie» (deuxième partie du «Processus relatif à la stratégie 2019)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie informatique de la Confédération 2020-2023 incluant la planification des compétences «Pilotage et gestion informatique dans le cadre du passage au numérique» - Vue d'ensemble de la planification «Prestations numériques de l'administration fédérale» (à partir d'une planification des besoins informatiques agrégée, conformément à la «Liste des dix principaux projets de renouvellement des applications spécialisées jusqu'en 2022»^a; élaboration d'un catalogue des «Perspectives des utilisateurs», conformément au «Portefeuille thématique sur les projets de cyberadministration et de numérisation»^b) 		
<i>Début</i>	2018-T4	<i>Délai</i>	2020-T1

<p><i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i></p>	<p>L'engagement des ressources et le financement sont définis dans le domaine de planification correspondant, autrement dit par l'UPIC. Les indications suivantes représentent des valeurs tirées des processus stratégiques informatiques appliqués à l'échelle de la Confédération:</p>					
	<p>UPIC</p>	<p>400 JP</p>	<p>Dépt./ChF</p>	<p>80 à 120 JP chacun</p>	<p>FP</p>	<p>80 JP chacun</p>
<p><i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i></p>	<p>Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de la Confédération seront indiquées dans le cadre du plan directeur 2020-2023 (plan directeur reconduit annuellement à l'échelon de la Confédération) à partir de 2020.</p>					
<p><i>Remarques</i></p>	<p>Une phase préparatoire a été lancée au 4^e trimestre 2018 pour que l'élaboration du processus stratégique puisse débuter sur la base d'analyses et d'expertises significatives sur les thèmes centraux stratégiques (conformément aux recommandations de l'assurance-qualité externe du processus stratégique 2015). Le 14 novembre 2018, le Conseil fédéral a chargé un groupe de travail de haut niveau de formuler, pour la fin mars 2019, des propositions concrètes concernant les variantes pour la nouvelle organisation informatique afin que l'informatique de la Confédération puissent être renforcée pour soutenir la transformation numérique au sein de l'administration fédérale. Comme ces propositions doivent être prises en compte dans la stratégie informatique de la Confédération 2020–2023 et, donc, être connues pour l'élaboration du projet de stratégie, la finalisation de la stratégie est retardée d'un trimestre. <i>(Remarque: il existe une relation de dépendance avec les jalons suivants, qui constituent la base des résultats du présent jalon et qui ont été achevés ou élaborés en 2018:</i> ^a «Planification du renouvellement des applications spécialisées» ^b «Début du passage à l'administration numérique»)</p>					

4.1.5 Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020» – S03

<i>Description</i>	Ce portefeuille de services définit les prestations de marché et les conditions des services d'infrastructure du centre de calcul (jusqu'au stockage compris, hors bases de données, intergiciels et applications), qui seront mis à disposition d'ici 2020 au plus tard.					
<i>OCF</i>	OFIT (participation des autres FP et de l'UPIC)					
<i>Validation</i>	CI (après préparation et consultation par la CIC)					
<i>Résultat</i>	– Validation du portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020»					
<i>Début</i>	2016-T2	<i>Délai</i>			2019-T2	
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<i>Les charges des départements sont uniquement liées à leur participation aux séances du comité de projet et du comité technique.</i>					
	<i>UPIC</i>	40 JP	<i>Dépt./ChF</i>	–	<i>FP (OFIT)</i>	80 JP
					<i>FP (autres)</i>	20 JP
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP.					
<i>Remarques</i>	Le résultat est validé par le CI sur proposition de la CIC. Le portefeuille des services d'infrastructure du centre de calcul en 2020 prend en considération le «modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2020"», approuvé par le Conseil fédéral (ACF du 22 février 2017). En 2025, le portefeuille des services d'infrastructure du centre de calcul fera partie intégrante du jalon «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» (4.1.6), dont il constituera un résultat.					

4.1.6 Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025» – S03

<i>Description</i>	En 2025, l'exploitation des services d'infrastructure des CC devra garantir la complémentarité des prestations informatiques internes, cet objectif ayant été défini dans la stratégie informatique de la Confédération pour les années 2016 à 2019. L'ISCeco, le CSI-DFJP et l'unité d'organisation Informatique du DFAE se procureront ainsi tous les services d'infrastructure des CC auprès de l'OFIT, d'un fournisseur externe ou, pour les cas requérant une disponibilité permanente, de la BAC. Selon l'ACF d'origine, ce modèle d'exploitation devait toutefois être approfondi et examiné en détail jusqu'à la fin mars 2018 sous l'angle des coûts, de l'utilité, des chances et des risques, avant que le Conseil fédéral n'en fasse un modèle contraignant au cas par cas.											
<i>OCF</i>	UPIC											
<i>Validation</i>	Conseil fédéral, avec l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»											
<i>Résultat</i>	<ul style="list-style-type: none"> – Document «Objectifs 2025 du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul» – Arrêté du Conseil fédéral «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul 2025» – Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2025» 											
<i>Début</i>	2017-T3	<i>Délai</i>	2020-T2									
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<p>Il est indispensable que les départements (FP et BP) participent activement à l'élaboration du modèle d'exploitation «Objectifs 2025», ce qui engendrera des charges. Celles de l'UPIC, des départements concernés et des FP ne pourront être chiffrées que dans le mandat de lancement du projet.</p> <p>Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;"><i>UPIC</i></td> <td style="text-align: center;">150 JP</td> <td style="text-align: center;"><i>Dépt./ChF</i></td> <td style="text-align: center;">25 JP chacun</td> <td style="text-align: center;"><i>FP</i></td> <td style="text-align: center;">80 JP chacun</td> </tr> </table>						<i>UPIC</i>	150 JP	<i>Dépt./ChF</i>	25 JP chacun	<i>FP</i>	80 JP chacun
<i>UPIC</i>	150 JP	<i>Dépt./ChF</i>	25 JP chacun	<i>FP</i>	80 JP chacun							
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les départements (FP et BP) devront supporter les charges liées à la mise en œuvre du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul 2025 et de l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération». L'élaboration du présent jalon et de celui qui concerne cette architecture cible devrait permettre de déterminer leur montant et les activités inhérentes à ces charges.											
<i>Remarques</i>	Ce jalon présente des interactions avec les jalons «Première étape de la mise en œuvre de la "Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération"» (4.1.2), «Portefeuille "Services d'infrastructure du centre de calcul 2020"» (4.1.5) et «Stratégie et architecture cible "Nuage hybride de la Confédération"» (4.1.7).											

4.1.7 Stratégie et architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» – S03

<i>Description</i>	La stratégie et l'architecture cible «Nuage hybride de la Confédération» déterminent quelles applications peuvent être exploitées et quelles données traitées sur les infrastructures ou plateformes en nuage (nuages publics mis à disposition sur Internet par des prestataires publics ou nuages privés internes aux centres de calcul fédéraux). La stratégie «Nuage hybride de la Confédération» fixe ainsi les axes d'utilisation des services en nuage internes et externes de la Confédération ainsi que leurs interactions. L'architecture cible concrétise les options pour la mise en œuvre et les processus de migration pour les applications spécialisées dans les environnements dédiés aux nuages hybrides à élaborer.					
<i>OCF</i>	UPIC					
<i>Validation</i>	Stratégie «Nuage hybride de la Confédération» (y compris l'architecture cible)					
<i>Résultat</i>	– Stratégie «Nuage hybride de la Confédération» approuvée par le Conseil fédéral					
<i>Début</i>	2017-T3	<i>Délai</i>		2020-T2		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	Il est indispensable que les départements (FP et BP) participent activement à l'élaboration de la stratégie, ce qui engendrera des charges. Celles de l'UPIC, des départements concernés et des FP ne pourront être chiffrées que dans le mandat de lancement du projet. Les indications suivantes constituent une première estimation sommaire:					
	<i>UPIC</i>	350 JP	<i>Dépt./ChF</i>	60 à 80 JP chacun	<i>FP</i>	80 à 100 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les départements (FP et BP) devront supporter les charges liées à la mise en œuvre de cette stratégie, de l'architecture cible et du modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul. L'élaboration du présent jalon et de celui qui concerne le «modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» devrait permettre de déterminer leur montant et les activités inhérentes à ces charges.					
<i>Remarques</i>	Ce jalon présente des interactions avec les jalons «Première étape de la mise en œuvre de la "Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération"» (4.1.2), «Portefeuille "Services d'infrastructure du centre de calcul 2020"» (4.1.5), «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» (4.1.6) et «Étude "Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues (4.1.1)».					

4.1.8 Design «Backbone numérique» – S03

<i>Description</i>	Afin de soutenir d'une manière optimale les fournisseurs de prestations informatiques lors du passage au numérique, une orientation stratégique est requise pour déterminer de quel type les applications et les services seront à l'avenir et de quelle manière ceux-ci seront développés et mis à disposition. L'orientation stratégique doit non seulement porter sur les technologies informatiques, mais aussi sur l'organisation des fournisseurs de prestations informatiques, afin que les technologies de l'information puissent être exploitées, d'une part, d'une manière sûre et stable et soient, d'autre part, d'un usage aisé, flexibles et stimulées par l'innovation. Le design «Backbone numérique» doit poser les fondements de cette orientation stratégique.					
<i>OCF</i>	UPIC / fournisseurs de prestations informatiques (collaboration avec les départements / la ChF)					
<i>Validation</i>	UPIC (consultation du CI, de la CIC et de l'ABB)					
<i>Résultat</i>	- Réponse à trois questions complexes: 1) de quel type seront les futurs programmes et services; 2) sur quelles plateformes ceux-ci seront-ils développés et mis à disposition; 3) et de quelle manière cela se fera-t-il?					
<i>Début</i>	2018-T3	<i>Délai</i>		2020-T2		
<i>Ressources pour l'atteinte du jalon</i>	<i>L'engagement des ressources est défini par les fournisseurs de prestation en informatique (OCF). Les autres charges supportées par les départements et la ChF se limitent à une participation à des groupes spécialisés et à d'éventuelles consultations des organes informatiques. L'UPIC soutient les OCF et se charge de la coordination dans le cadre du processus stratégique 2019.</i>					
	<i>UPIC</i>	100 JP	<i>Dépt./ChF</i>	20 JP chacun	<i>FP</i>	80 JP chacun
<i>Ressources départements/ChF suite au jalon</i>	Les effets sur les ressources requises sont encore inconnus au niveau des départements, de la ChF et des FP. Aucune ressource supplémentaire ne devrait être nécessaire.					
<i>Remarques</i>	Cette phase de conception s'inscrit dans le passage de l'informatique de la Confédération au numérique et sera par conséquent articulée au processus stratégique 2019 «Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération» (4.1.4). Les travaux préparatoires relatifs au contenu de ce jalon commenceront lors de l'élaboration de la «Stratégie et architecture cible "Nuage hybride de la Confédération"» (4.1.7) et de l'établissement du «Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul "Objectifs 2025"» (4.1.6). Les résultats du jalon «Planification du renouvellement des applications spécialisées» (achevé en 2018) doivent eux aussi être pris en compte.					

5 Engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie

L'engagement des ressources pour mettre en œuvre la stratégie s'appuie sur les principes énoncés au chapitre 2. Au niveau du plan directeur, il est fréquent qu'aucune information détaillée sur la planification ne soit disponible et qu'il ne soit pas possible de déterminer de manière fiable l'ampleur des activités requises pour la mise en œuvre. Dans ce cas, le besoin correspondant en ressources personnelles et financières n'est estimé que sommairement.

Les jalons du chapitre 4 comprennent des estimations sommaires des ressources en personnel nécessaires pour les atteindre. On distingue deux cas pour la planification des ressources:

1. **Décidé (prévu) – l'engagement des ressources est défini:** le jalon repose sur un *mandat déjà octroyé formellement* ou sur un *projet dont le mandat a déjà été formellement attribué* et dont les ressources ont été planifiées ou convenues entre les acteurs concernés. S'il est applicable, le mandat relatif à ce projet ou programme est référencé au niveau du jalon.
2. **Supplément – l'engagement des ressources doit être défini:** le jalon se traduit par un *besoin de ressources supplémentaires*. Celles-ci sont mentionnées dans le jalon. En adoptant le plan directeur, le Conseil fédéral charge l'organisation chef de file de prévoir et de mettre à disposition les ressources correspondantes dans le cadre du processus ordinaire de planification financière et d'établissement du budget ou de prendre les dispositions requises pour planifier les ressources avec les autres acteurs concernés.

Les ressources financières supplémentaires qui sont nécessaires aux activités de mise en œuvre de la stratégie durant l'année en cours sont couvertes par les moyens alloués (budget 2019) et n'ont aucune incidence sur le budget.

Tableau synoptique de la planification des ressources

Le tableau 2 regroupe les jalons du chapitre 4 en fonction de leur organisation chef de file. L'état actuel de la planification est précisé dans les colonnes respectives concernant les cas susmentionnés de la planification des ressources.

Chapitre	Description du jalon	Engagement des ressources décidé/défini	Ressources supplémentaires requises/à définir
Jalon(s) sous la direction des départements et de la Chancellerie fédérale			
(aucun)			
Jalon(s) sous la direction des fournisseurs de prestations informatiques (de la Confédération)			
4.1.8	Design «Backbone numérique»	Activités prévues des fournisseurs de prestations informatiques	
Jalon(s) sous la direction du DFP (OFIT)			
4.1.5	Portefeuille «Services d'infrastructure du centre de calcul 2020»	Activité confiée à l'OFIT	
Jalon(s) sous la direction du DFP (UPIC) et d'autres UA (direction commune)			
4.1.1	Étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues» (avec le DDPS [BAC])	Activité prévue de l'UPIC / de la BAC	–

Chapitre	Description du jalon	Engagement des ressources décidé/défini	Ressources supplémentaires requises/à définir
4.1.3	Lancement du programme de mise en œuvre de la stratégie informatique «ERP 2023»	Programme prévu de l'UPIC et du DDPS (Défense)	
Jalon(s) sous la direction du DFF (UPIC)			
4.1.2	Première étape de la mise en œuvre de la «Stratégie d'approvisionnement informatique de la Confédération 2018-2023»	Activité prévue de l'UPIC	–
4.1.4	Planification stratégique de l'informatique à l'échelon de la Confédération	Projet prévu de l'UPIC	–
4.1.6	Modèle d'exploitation du réseau de centres de calcul «Objectifs 2025»	Projet prévu de l'UPIC	–
4.1.7	Stratégie et architecture cible «Nuage hybride de la Confédération»	Projet prévu de l'UPIC	–

Tableau 2: Aperçu de la planification des ressources pour mettre en œuvre la stratégie (état: mars 2019).
[la liste des abréviations se trouve au chapitre 7]

5.1 Planification informatique à moyen terme

Le plan directeur expose la planification relative à la *mise en œuvre de la stratégie* pour les deux à quatre prochaines années. À titre complémentaire, d'autres planifications informatiques seront établies au cours de la période stratégique 2016-2019. Elles seront conçues comme des composantes de la «vue d'ensemble de la planification informatique à moyen terme», s'y intégreront et seront actualisées régulièrement.

Planifications informatiques élaborées à partir de 2016:

- **Planification à moyen terme de la catégorie de prestations informatiques «Services standard» (sous-domaine du domaine de planification «Prestations informatiques de base pour l'ensemble de l'administration fédérale», niveau «Réalisation»):**
«Feuille de route "Services informatiques standard" (jusqu'en 2021)»
(résultat du jalon éponyme, voir l'édition 2016 du plan directeur)
- **Planifications à moyen terme dans les domaines de planification informatique de la Chancellerie fédérale et des départements (niveau «Planification stratégique»):**
«Plan directeur informatique "Département XY" ou "ChF"» (pas encore élaboré dans tous les départements)
(résultat du jalon «Planifications stratégiques de l'informatique au niveau des départements», voir l'édition 2016 du plan directeur)
- **Contribution à la planification à moyen terme dans le domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale» (niveau «Planification de l'architecture», aspect «Systèmes globaux de la Confédération»):**
«Plan d'aménagement "Système global IAM Confédération (en 2020)"»
(sur la base du résultat du jalon «Fin du programme IAM Confédération» présenté dans

l'édition 2016 du plan directeur; selon la modification de l'étendue du programme de mars 2016, qui a transféré au sein de l'UPIIC la responsabilité de l'élaboration de certains résultats)

- **Contributions aux planifications à moyen terme dans les domaines de planification informatique de la Chancellerie fédérale et des départements (niveau «Planification de l'architecture»):**

«Projets de renouvellement des applications informatiques jusqu'en 2022 "Département XY" ou "ChF"» (pas encore élaborés dans tous les départements)
(résultat du jalon «Planification du renouvellement des applications spécialisées», d'abord dans le cadre du budget 2019 avec PITF 2020-2022 ou en préparation de l'élaboration de celui-ci)

Planifications informatiques à élaborer en 2019 et les années suivantes (actuellement prévues):

- **Planification à moyen terme dans le domaine de planification informatique «Processus de soutien pour l'ensemble de l'administration fédérale» (niveaux «Planification stratégique» et «Planification de l'architecture»):**
«Feuille de route informatique "SUPERB23"» et plans d'aménagement informatiques des différents processus de soutien
(Résultats des jalons «Stratégie "ERP 2023"» et «Lancement du programme de mise en œuvre de la stratégie informatique "ERP 2023"»)

Base des planifications à moyen terme dans tous les domaines de planification informatique (domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale» et domaines de planification verticaux de la Chancellerie fédérale et des départements, niveau «Planification stratégique»):

A) «Modèles cibles de la numérisation "Département XY" ou "ChF"»
(Modèles cibles potentiellement élaborés à partir de l'application au niveau départemental de l'ACF du 30 janvier 2019 «modèle cible pour la transformation numérique de l'administration fédérale», accompagnant l'élaboration de la stratégie informatique de la Confédération 2020-2023)

B) «Image cible de la numérisation de l'acquisition de prestations informatiques en interne à la Confédération "Backbone numérique 2025"»
(Résultat du jalon «Design "Backbone numérique 2025"», accompagnant l'élaboration de la stratégie informatique de la Confédération 2020–2023)

- **Planification à moyen terme dans le domaine de planification global «Informatique de l'administration fédérale» (Niveaux «Planification stratégique» et «Planification architecturale»):**

«Stratégie informatique de la Confédération 2020–2023», y compris le plan de réalisation et de démantèlement «Compétences d'organisation informatique de l'administration fédérale»
(Résultat du jalon «Planification informatique stratégique à l'échelon "Confédération"», en tant que planification basée sur les compétences de la transformation informatique dans le cadre du passage à l'administration fédérale numérique)

6 Jalons achevés et supprimés du plan directeur (édition 2018)

Le tableau 3 ci-après répertorie les jalons qui ont été **achevés** par rapport à l'édition 2017 du plan directeur.

Jalon	Achèvement
Stratégie informatique «ERP 2023»	2018-T2
Planification du renouvellement des applications spécialisées	2018-T2
Mise en œuvre du service informatique standard «Bureautique/UCC»	2018-T4
«Début du passage à l'administration numérique»	2018-T4
Stratégie «Réseaux de la Confédération»	2018-T4
Planification de la migration et du déménagement vers le centre de calcul CAMPUS	2018-T4

Tableau 3: Aperçu des jalons achevés depuis la dernière édition du plan directeur (état mars 2019)

[la liste des abréviations se trouve au chapitre 7]

Les jalons suivants *ne sont pas* achevés et **ne seront pas poursuivis**:

- supprimé: **Mise en place des structures de pilotage «Recours à l'informatique pour les tâches vitales de la Confédération» – S01**

Justification: ce jalon avait été inclus dans l'édition 2017 du plan directeur (état de la planification en avril 2017) comme mesure de suivi après l'achèvement de l'étude «Planification informatique pour les tâches aux exigences accrues», alors prévue pour la fin 2017. En raison du retard, cette mesure doit être retirée de la planification pour le moment. Lorsque l'étude sera publiée, on décidera de la suite de la procédure.

(Le résultat «Bases pour d'éventuelles formes organisationnelles d'une coopération intensifiée en matière de planification» est supprimé; au besoin, il sera possible de poursuivre l'objectif de développement de structures visant à assurer l'utilisation de l'informatique dans le cadre des fonds destinés à la conduite de la politique de sécurité de la Confédération lors de la prochaine période stratégique).

- supprimé: **Directives «Architecture d'entreprise de la Confédération» – S02**

Justification : les directives sur l'architecture d'entreprise n'ont pas été adoptées par le Conseil fédéral, principalement en raison d'un désaccord sur les besoins en ressources au vu des avantages attendus. Étant donné que des projets nationaux tels que SUPERB23 peuvent difficilement être intégrés dans l'environnement des applications départementales sans une telle architecture d'entreprise, le DFF a, dans le cadre de l'affaire «Modernisation des processus de soutien dans l'administration fédérale et des systèmes du DDPS importants pour l'engagement » traitée par le Conseil fédéral, demandé que soient établis un aperçu national des processus d'affaires, des modèles informatiques et des systèmes informatiques de même que la gouvernance correspondante. Cette proposition n'a pas non plus été approuvée (cf. décision du Conseil fédéral du 30 janvier 2019). Le mandat du Conseil fédéral (ACF du 12 juin 2015) en vue d'un pilotage *matériel* de l'informatique harmonisé dans toute l'administration fédérale et la recommandation prioritaire

correspondante du CDF ne peuvent donc pas être exécutés².

D'après les délibérations du Conseil fédéral sur la suite de la procédure pour SUPERB23 et «Systèmes ERP D/ar», il convient à présent de s'assurer que l'architecture d'entreprise pour les processus de soutien est implémentée dans les programmes appropriés. Une documentation standardisée de l'architecture d'entreprise dans SUPERB23 ainsi que dans les programmes et projets en cours des départements permettra de jeter les bases pour obtenir une vue d'ensemble progressive et cohérente à l'échelle nationale des processus d'entreprise et des modèles d'information. À cette fin, des travaux sont actuellement prévus sur la standardisation des outils de présentation de ces processus et de ces modèles.

(Le résultat «Directives "Architecture d'entreprise de la Confédération"» ou les «Directives du Conseil fédéral concernant l'architecture d'entreprise au sein de l'administration fédérale (DAEAF)» a été soumis à la direction administrative suprême pour décision, mais n'a été ni approuvé, ni mis en œuvre).

² Rapport du CDF 16518 «Audit de la mise en œuvre de l'architecture informatique et de la gestion des portefeuilles», recommandation n° 2.

7 Explications, références, abréviations

Abréviation	Terme
ABB	Conseil de l'architecture de la Confédération (organe)
BP	Bénéficiaire de prestations informatiques
CC	Centre(s) de calcul
CI	Conseil informatique de la Confédération (organe)
CIC	Conférence informatique de la Confédération (organe)
CPPS	Comité de pilotage des processus de soutien (organe)
ERP	<i>Enterprise Resource Planning</i>
FP	Fournisseur de prestations informatiques
IAM	<i>Identity and Access Management</i>
N.N.	«nomen nominandum» (du latin, «à nommer, à déterminer»)
OCF	Organisation chef de file
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique (UA)
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (UA)
OFPER	Office fédéral du personnel (UA)
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAE	Planification de l'architecture d'entreprise (niveau de planification informatique [contenus])
PITF	Plan intégré des tâches et des finances (instrument budgétaire)
PSI	Planification stratégique de l'informatique (niveau de planification informatique [directives])
S01, S02...	Axe stratégique 1, axe stratégique 2, etc.
SS	Services (informatiques) standard
T1, T2...	1 ^{er} trimestre, 2 ^e trimestre, ... d'une année
UA	Unité administrative, unités administratives (organisation)
UCC	<i>Unified Communication and Collaboration</i>
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération (UA)